



Hauteur de haies thuyas

Par Jbjcds

Bonjour,

Cela fait 2 ans que nous avons emménagé dans notre maison et notre voisin n'a jamais entretenue sa haie de thuyas. Ils sont plantés à 50 cm de notre clôture mais dépassent les 5 mètres de hauteur par endroit.

Nous lui avons demandé de les tailler mais celui ci ne semble pas d'accord (nous le sollicitons depuis le mois de mars). Ces arbres nous cachent énormément de soleil mais les rabaisser à 2 mètres (comme stipulé dans le plu de la commune) ferait mourir toute la haie.

Quels recours puis je avoir sans forcément finir au tribunal ? La mairie ne semble pas très réceptive à notre doléance et nous a renvoyer vers un conciliateur.

Merci

Par ESP

Bonjour

Effectivement, le conciliateur de justice (auxiliaire de justice bénévole chargé de trouver une solution amiable). s'avère une solution correcte et pas trop procédurière.

Par janus2

mais les rabaisser à 2 mètres (comme stipulé dans le plu de la commune) ferait mourir toute la haie.

Bonjour,

D'où tenez-vous cela ? C'est faux !

J'avais moi-même une haie de thuyas de plus de 5 mètres de haut que j'ai fait rabaisser à 2m50. Mes arbres sont toujours là depuis 3 ans que cela a été fait. Certes, ce n'est pas très joli car le haut de la haie n'est plus constituée que de bois, mais les 2 faces sont toujours bien vertes et poussent normalement.

Par ESP

""mais les rabaisser à 2 mètres... ferait mourir toute la haie.""

En hauteur cela pose peu de problème, mais le risque est dans l'épaisseur, rester "dans le vert", car si ce n'est plus vert, ça ne repartira pas.